



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie,

Madame la Ministre du Logement de l'Egalité des
Territoires et de la Ruralité

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du
CEREMA

A Montreuil, le 30 mars 2015

Copie : Monsieur le Directeur Général du CEREMA

Mesdames les ministres, Monsieur le président,

Certains points évoqués brièvement lors de la réunion du conseil d'administration du CEREMA du 30 mars 2015, concernant le patrimoine et le financement du CEREMA, nécessitent des précisions, afin d'éclairer nos propos et questionnements.

Nous souhaitons que cette interpellation soit transmise aux membres du conseil d'administration et que sur certains points, des réponses claires et sincères nous soient apportées avec au besoin l'appui du directeur général du CEREMA et des services comptables du ministère et du CEREMA.

Compte tenu de l'importance du sujet, nous estimons qu'il serait utile que les comptes du CEREMA soient certifiés, le ministère des finances étant par ailleurs en réflexion sur l'évolution de la doctrine en la matière.

1/ Provisions pour risques sur les passifs sociaux :

Les 53635 jours des comptes épargne temps acquis par les agents avant le premier janvier 2014 ont été estimés à 10 M€.

Certes, les 20 premiers jours des comptes épargne temps ne sont pas monétisable. Toutefois, si les

agents venaient à utiliser ces jours, il y aurait une production inférieure du CEREMA que nous estimons proche de la fermeture d'un service tel que la Dtec ITM durant 1 an ou d'un arrêt d'activité de l'ensemble du CEREMA de 1 mois. En d'autre terme, les agents qui ont épargné ces jours ont travaillé et produit pour le compte de l'Etat avant le 1er janvier 2014.

Aussi, la provision de 10 M€ doit comprendre à la fois la partie potentiellement monétisable, mais également, et il s'agit sans doute d'une part majeure, du risque de perte de production dans le cas de la prise des jours épargnés, notamment les 20 premiers. Par conséquent, l'estimation de 187€ par jour ne nous paraît pas inappropriée.

Cette somme de 10 M€ doit être ajoutée dans la balance des actifs/passifs transférés par le ministère au CEREMA lors de sa création, car à sa création l'établissement n'a reçu aucune dotation spécifique à ce passif social.

D'un point de vu syndical, le stock de ces jours proches d'un mois de production du CEREMA doit renvoyer à la problématique de la charge de travail des agents, alors qu'en 2015 il y a une programmation de 16 mois d'activité !

2/ Actif et passif transféré au CEREMA à sa création

Au cours de l'année 2014 et en ce début d'année 2015, nous avons identifié plusieurs charges imposées au CEREMA.

Nous avons 2,4 M€ d'arriérés de gestions, notamment les retards d'arrêtés sur changement d'échelons. A cette somme s'ajoute les 2,7 M€ de créances douteuses pour lesquels le conseil d'administration vient de voter une provision pour risque. Enfin, nous avons évoqué ci-dessus le transfert du passif social d'un montant de 10 M€. En tout, la CEREMA aura supporté en 2014 une charge de 15,1 M€ pour un transfert de créance de 11 M€.

En première approximation, la balance des transferts au 1er janvier 2014, fait apparaître un déficit de 4,1 M€ au détriment du CEREMA. A ce chiffre, il faut ajouter les charges supplémentaires non prévues par la tutelle pour la création de l'établissement : assurance des véhicules, création d'un siège, le contentieux du SIVOM Sud, ... Nous rappelons d'ailleurs, qu'actuellement le CEREMA n'a aucune assurance concernant ses activités.

A notre sens, non seulement le protocole CEREMA n'a pas été respecté pour ce qui est de la stabilité des moyens durant ses deux premières années d'existence avec plus de 4,5 M€ repris sur la SCSP (réserve + reprise de 0,5 M€ en fin d'année), mais l'Etat s'est permis d'imputer des charges supplémentaires au CEREMA sans aucune contrepartie.

C'est pour nous inadmissible que l'engagement des ministres, soient à ce point bafoué. C'est pourquoi, nous exigeons une expertise tripartite entre la direction de l'établissement, la tutelle et les services comptables pour la réalisation d'un état exhaustif et précis des charges et emplois, qui doivent conduire à la sincérité des comptes 2014.

3/ Amortissements et reprises sur actif « autres immobilisations transférés »

Pour la compréhension du sujet, il ne s'agit pas du patrimoine bâti qui fait l'objet d'une gestion avec France Domaine.

Il s'agit bien des matériels dont l'inventaire est en cours. Pour information, le CEREMA a recensé plus de 1000 matériels dont la valeur d'acquisition est supérieure à 10 k€, estimé en globalité à 130 M€. La question de cet inventaire et de son montant mérite d'être concerté entre le CEREMA et la tutelle, car ceci constitue le patrimoine de départ du CEREMA.

Le CEREMA a amorti dans ses comptes ce matériel à hauteur de 4,2 M€. Or, nous avons constaté une reprise du même montant signifiant que cet amortissement n'est pas réalisé par le CEREMA, mais par le ministère.

En conséquence, il faut déterminer si le matériel a été effectivement ou non transféré au CEREMA.

Si le matériel a été transféré au CEREMA, alors ce matériel doit être amorti par le CEREMA afin que celui-ci puisse en prévoir le renouvellement le temps venu.

Si le matériel est amorti par le ministère, alors il n'appartient pas au CEREMA. Dans ces conditions il doit-être extrait des comptes et le ministère aura la charge de son renouvellement.

Ajoutons que ces matériels sont pour certains amortis depuis très longtemps et que le ministère devra in fine pourvoir leurs renouvellements, le CEREMA n'ayant aucune dotation au regard de cette obsolescence.

Sur ce sujet nous souhaitons également une saisine tripartite pour éclairer sincèrement le conseil d'administration.

Veillez agréer, Mesdames les Ministres et Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour les représentants CGT du
personnel au Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Garcia', with a long horizontal flourish extending to the right.

Philippe Garcia